

Vie locale

Stand de la commune de Valbroye, au comptoir Broyard



Des participants concentrés sur les questions du concours!

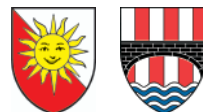


M. Fivaz, Conseiller communal de Combremont-le-Grand, à la disposition des visiteurs!



M. Eric Maire, Municipal

STIntercommunal



Lucens et Valbroye Case postale 56 – 1523 Granges-Md

Au 1^{er} juillet 2011, les Municipalités de Valbroye et Lucens ont signé un contrat de droit administratif fixant les termes d'une collaboration pour la création d'un service technique intercommunal, afin de régionaliser et d'uniformiser la gestion des tâches des Municipalités dans le cadre de:

- L'application formelle des dispositions législatives et administratives au niveau communal et cantonal,
- La réalisation des problèmes techniques qu'elles ont à résoudre,
- La gestion des services industriels, de l'urbanisme, des travaux et de l'assainissement.

Ce nouveau service est maintenant complet et composé des collaborateurs suivants:



La gestion administrative de cette unité est assurée par un collège de municipaux représentant les deux communes:



Président: Sylvain Schupbach
Membre: Patrick Gavillet
Membre: Christian Cosendai
Membre: Dominique Grange
Membre: Eric Maire

Secrétaire: Evelyne Di Muccio
Boursier: Claude Jaccard
Coordinateur: Philippe Pahud

Ce service est à votre entière disposition pour toutes vos demandes de renseignements relatives aux dossiers de mises à l'enquête, à la police des constructions et aux règlements communaux et cantonaux en la matière.

Heures d'ouverture et numéros de téléphone:

	Lucens	021 906 15 65	Valbroye	026 534 89 09
Lundi		08h - 11h30 / 14h - 17h		14h - 16h30
Mardi		08h - 11h30 / 14h - 17h		
Mercredi		08h - 11h30 / 14h - 17h		
Judi		08h - 11h30 / 14h - 17h	08h - 11h30	
Vendredi		08h - 11h30 / 14h - 16h		

Règlements communaux

Le 1^{er} janvier 2012, les règlements suivants, avec les modifications mentionnées dans la convention de fusion, entrent en vigueur dans la commune:

- Règlement sur la distribution de l'eau de Combremont-le-Petit du 14.09.1995
- Règlement sur les égouts et l'épuration des eaux usées de Seigneux du 31.10.2005
- Règlement sur la gestion des déchets de Seigneux du 31.10.2005
- Règlement défense incendie de Marnand et Granges-Marnand et son annexe, du 3 et 16.06.2008
- Règlement sur l'indemnité pour l'usage du sol de Granges-Marnand du 29.9.2008
- Taxes pour les cimetières et columbariums

La réglementation en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, y compris les taxes et émoluments, conserve sa validité à l'intérieur des anciennes limites communales jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation en la matière dans la nouvelle commune.

Taxe non-pompier

En ce qui concerne la taxe non-pompier 2012, la Municipalité de Valbroye a décidé d'appliquer la Convention de fusion votée par les citoyens et de percevoir une taxe selon l'annexe au règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours de Marnand et Granges-près-Marnand, modifiée comme suit:

Art 24. §§ 1 « Toute personne entre l'âge de 20 et 45 ans révolus et non incorporée dans le corps de sapeurs-pompiers communal est soumise au paiement d'une taxe annuelle mentionnée à l'annexe ci-après valant partie intégrante du présent règlement. La Municipalité est autorisée à modifier de plus ou moins 10% par année ce montant »

L'annexe au règlement précédent est modifiée comme suit:

Les dispositions concernant la taxe d'exemption sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes:

« Taxe d'exemption annuelle par personne CHF 50.- »



Valbroye

Infos



Bulletin d'information à la population

N° 4 - 5 décembre 2011

Votations et élections

Nous vous rappelons qu’une boîte aux lettres sécurisée destinée à recevoir les enveloppes de vote est à disposition dans chaque localité de la commune.

Ces boîtes sont relevées pour la dernière fois le dimanche des votations ou élections à 11 heures.

Distribution des Sapins de Noël

Cerniaz, Marnand, Seigneux, Villars-Bramard : Samedis 10 et 17 décembre, de 08 h à 12 h au centre forestier de Combloney (Montagne de Lussy)

Granges : Samedi 10 décembre, de 09 h à 11 h 30 au Centre Sous-Bosset.

Combremont-le-Grand : Comme à l’accoutumée, des sapins seront disponibles aux alentours de l’église en temps utile.

Combremont-le-Petit : S’inscrire sur une liste déposée à la Poste, jusqu’au 12 décembre

Sassel : S’adresser à M. Marc-Henri Savary

Compteurs d'eau

Nous vous rappelons que tous les compteurs d’eau vont être relevés entre le 02.01.2012 et le 15.01.2012.

Service hivernal

A l'approche de l'hiver, la Municipalité rappelle que **le stationnement des voitures sur les routes et chemins communaux n'est pas autorisé**.

Elle décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient survenir aux véhicules mal stationnés lors des travaux de déneigement.

En outre, les voies encombrées par des voitures ne seront pas déneigées.

Patinoire couverte

Nous vous rappelons que la patinoire couverte de Granges (sur les courts du Tennis-club) est ouverte depuis le 18 novembre 2011. Possibilité de louer des patins sur place.

Site internet www.valbroye.ch

De nouveaux services sont disponibles sur le site internet :

- Disponibilité des salles communales à louer
- Guichet virtuel permettant de simplifier certaines démarches administratives :
 - annonces d’arrivée et de départ
 - demandes d’attestations et de renseignements
 - inscription des chiens

Taxe au sac

Nous vous rappelons que la taxe au sac entrera en vigueur sur tout le territoire de la commune le 1^{er} janvier 2012. Les déchets ménagers devront obligatoirement être placés dans des sacs officiels Valbroye.

Administration communale	Granges-près-Marnand
Boulangerie Bigler	Combremont-le-Grand
Coop	Granges-près-Marnand
Duc Frères	Granges-près-Marnand
Landi	Granges-près-Marnand
Le Marché du Plateau	Combremont-le-Petit

Prix des sacs :	
Sacs de 35 lt :	CHF 15.–/rouleau (10 sacs)
Sacs de 60 lt :	CHF 30.–/rouleau (10 sacs)
Sacs de 110 lt :	CHF 22.50/rouleau (5 sacs)

Seigneux – XIII-Cantons
Les habitants de Seigneux et XIII-Cantons sont autorisés à utiliser les vignettes jaunes encore en leur possession jusqu’au 31 janvier 2012, avant de se procurer des sacs officiels Valbroye aux endroits mentionnés plus haut.

Cerniaz - Villars-Bramard
Les sacs Air Pro sont obligatoires jusqu'au 31 décembre 2011.
Dès le 1^{er} janvier 2012 : sacs Valbroye
Les sacs Air Pro déjà achetés peuvent être utilisés jusqu'au 31 janvier 2012.

Déchets verts

Les déchets verts doivent être amenés aux endroits prévus à cet effet dans les déchetteries.

Une benne sera à disposition à Sassel dès décembre 2012. Ils ne seront **en aucun cas** déposés ou brûlés en forêt ou à tout autre endroit. (art. 17 et 18, Loi forestière vaudoise, art. 6 et 9 du Règlement communal sur la gestion des déchets).

L’**incinération en plein air** n’est admise que pour les petites quantités de déchets végétaux secs, détenues par les particuliers, sur les lieux de production, et pour autant qu’il n'en résulte pas de nuisance pour le voisinage. (Art. 13 §§ 3, Règlement d’application de la loi cantonale sur la gestion de déchets).

Les contrevenants seront dénoncés et amendés.

Combremont-le-Grand : L’emplacement pour déchets verts situé au refuge est destiné à ne recevoir que les **déchets ligneux** (tailles d’arbres, thuyas, etc.). Les déchets non ligneux (gazon, plantes vertes, etc.) sont récoltés à la déchetterie de Vuchy.

En cas de non-respect de ces directives, la collecte des déchets verts sera centralisée dans un endroit surveillé.

Nouveau !

A partir du 10 décembre 2011, la commune de Valbroye tient à la disposition de ses habitants 2 cartes journalières CFF « commune ».

Ces cartes sont valables sur les lignes CFF et sur la plupart des lignes ferroviaires privées de Suisse, ainsi que pour les cars postaux, les bateaux, et les transports publics tels que tram et bus dans la plupart des villes et agglomérations.

Elles sont à disposition des habitants de la commune de Valbroye. Les habitants des autres communes peuvent aussi en bénéficier, moyennant un supplément de CHF 10.–/carte.
Prix :

Habitants de Valbroye :	CHF 35.–
Hors Valbroye :	CHF 45.–

La disponibilité des cartes est visible sur www.valbroye.ch (☞ mobilité-transports), ou sur demande au contrôle des habitants (026 668 54 00).

Les cartes ne seront pré-réservées que jusqu’à la fin de la journée de la demande. Elles doivent être retirées et payées au contrôle des habitants le jour de la demande. Aucune réservation ne sera acceptée par courrier électronique. L’envoi par poste est exclu. Les cartes sont payées en espèces (facture et cartes exclues), au plus tard le jour de leur retrait.

Il n’est pas possible de réserver plus de trois cartes journalières consécutives.
Aucun remboursement n’est possible pour les cartes retirées et payées.

Police

La police cantonale rappelle qu’en cette période de l’année, où la nuit tombe plus vite et que la plupart des personnes travaillent encore ou vaquent à d’autres occupations extérieures, des cambrioleurs en profitent pour agir. Une fois leur objectif repéré, par exemple une maison totalement dans l’obscurité, les malfrats vont essayer de pénétrer à l’intérieur en forçant fenêtres et portes-fenêtres principalement.

- Conseils !

Allumez une lumière de garde durant vos absences !
Equipez quelques lampes d’une minuterie !

Administration

Les bureaux de l’administration communale seront **fermés** du 24 décembre 2011 au 2 janvier 2012.

En cas d’urgence, permanence téléphonique **le matin uniquement**
Réouverture le mercredi 4 janvier 2012

Adresse :	Administration communale de Valbroye <p>Rue du Collège 16 Case postale 56 1523 Granges-près-Marnand</p>
Ouverture des bureaux :	Tous les jours : <p>de 9 h à 11 h et de 13 h30 à 16 h. Mardi : guichet fermé (réception téléphonique uniquement) Jeudi : fermeture à 18 h.</p>

Téléphones et fax :	
Contrôle des habitants	tél. 026 668 54 00 = N° principal <p>fax 026 668 54 01</p>
Bourse	tél. 026 668 54 10 <p>fax 026 668 54 11</p>
Greffe	tél. 026 668 54 20 <p>fax 026 668 54 21</p>

Adresses électroniques	
Greffe	greffe@valbroye.ch
Bourse	bourse@valbroye.ch
Contrôle des habitants	habitants@valbroye.ch
Site internet	www.valbroye.ch

Adresses électroniques des Municipaux	
Guy Delpedro	g.delpedro@valbroye.ch
Christian Cosendai	c.cosendai@valbroye.ch
Patrice Favre	p.favre@valbroye.ch
Patrick Gander	p.gander@valbroye.ch
Dominique Grange	d.grange@valbroye.ch
Cosette Hausammann	c.hausammann@valbroye.ch
Eric Maire	e.maire@valbroye.ch
Michaël Thomi	m.thomi@valbroye.ch
Valérie Hadorn	v.hadorn@valbroye.ch

Des informations vous manquent ...

... rendez-vous sur le site internet www.valbroye.ch, ou adressez-vous à l’administration communale qui est à votre service selon l’horaire indiqué.

En prévision de la parution du prochain bulletin, n’hésitez pas à nous communiquer toutes remarques ou informations utiles qui pourraient y figurer.